

L'EAU POTABLE

Les acteurs de l'eau potable pour le territoire de Cap Atlantique

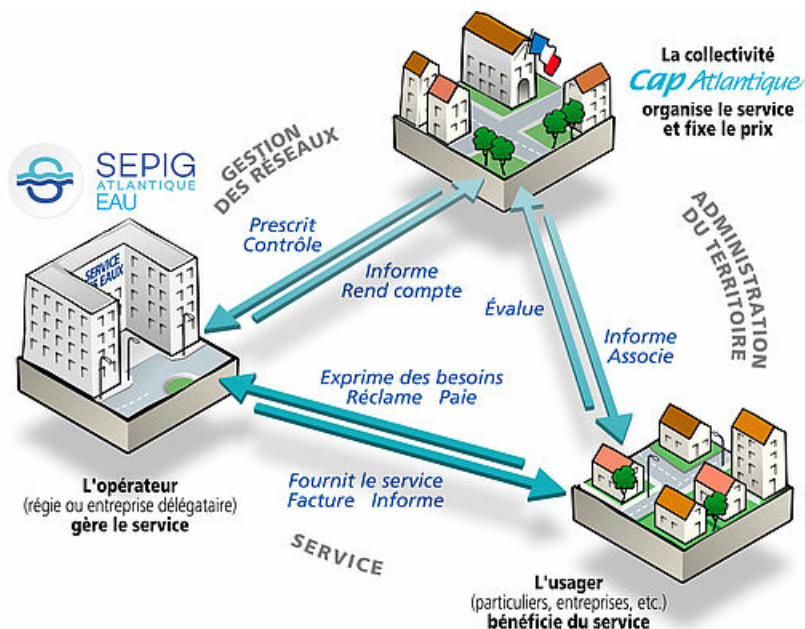
Avant d'en parler plus en détail, il est nécessaire de rappeler le rôle des acteurs principaux chargés de la gestion, de la distribution et de la qualité de l'eau potable pour le territoire de Cap Atlantique.

Cap Atlantique



Cap Atlantique est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 15 communes ayant délégué certaines compétences.

Parmi celles-ci se trouve la compétence production et distribution d'eau potable. Dans ce cadre, Cap Atlantique réalise les travaux de création et de renouvellement des réseaux et des ouvrages d'eau potable sur son territoire. Pour la gestion de ce service public, Cap Atlantique a choisi comme mode de gestion la délégation de service public - la DSP.



L'Établissement Public Territorial de Bassin Vilaine (EPTB Vilaine)



– anciennement Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) – l'EPTB Vilaine est un organisme public chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vilaine. Il est propriétaire de l'usine d'eau potable du Drézet, située sur la commune de Férel. Cap Atlantique s'alimente majoritairement en eau potable depuis ce site, dont la ressource en eau brute provient de la Vilaine.

SEPIG Atlantique



a été choisie comme délégataire par Cap Atlantique. Cette société a en charge la gestion au quotidien du service de distribution d'eau potable.

Sa mission recouvre la relation à l'utilisateur, l'exploitation des ouvrages et des réseaux d'eau potable.

L'eau potable distribuée par ses soins doit être conforme aux normes de qualité fixées nationalement par les services sanitaires de l'Etat. A ce titre, SEPIG Atlantique réalise régulièrement des contrôles sanitaires de l'eau distribuée, en complément des contrôles réglementaires effectués par les services de l'Etat.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)



Pour le territoire de Cap Atlantique, L'Agence Régionale de Santé (ARS (Agence Régionale de Santé)) Pays de La Loire veille à la qualité de l'eau et contrôle en permanence le respect des exigences sanitaires.

Cliquez sur l'icône de localisation sur le plan pour obtenir les coordonnées.

“ *En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.* ”



Le contrat de délégation de service public de production et distribution d'eau potable avec SEPIG Atlantique Eau.

SEPIG Atlantique s'est engagée fortement sur la maîtrise des fuites sur le réseau d'eau potable. Pour cela elle a prévu d'installer 20 mesures de débit fixe et 90 appareils mobiles complémentaires au dispositif actuellement existant sur le réseau. Cela permettra d'éviter la perte de 65 000 m³/an d'eau soit une économie de 40 000 € HT/an d'achat d'eau pour l'essentiel à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

Le contrat inclut principalement la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages de production et des canalisations d'eau potable propriété de Cap Atlantique, le renouvellement nécessaire de tous les équipements, le contrôle de la conformité des branchements au réseau public, la gestion des abonnements et des relations avec les abonnés, dont la facturation.

Durée : 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2016



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80